



Délibération 2024.04.02

Délibération affichée
et exécutoire le :

30/04/24

Le 16 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, CANOREL Stéphanie à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MALASSINET Alain.

2- Participations 2024 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Vu les demandes annuelles du service Environnement Insertion du Conseil Départemental pour la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD),

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est demandé cette année à la commune les sommes suivantes :

- au titre du FSL : 1 536,50 € (soit 1,66 € par résidence principale – montant 2023 : 1 535,50),
- au titre du FAJD : 86,00 € (soit 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans x 123 – montant 2023 : 86,80 €),

Il est proposé de participer à ces deux dispositifs en 2024 à hauteur des montants demandés, soit 1 536,50 € pour le FSL et 86,00 € pour le FAJD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser au Département le montant des deux participations proposées par Monsieur le Maire au titre du FSL et du FAJD 2024.

Le Maire,
Philippe METIVIER

Le secrétaire de séance,
Etienne HUIDO

